

« *L'amour de ta maison fera mon tourment* »

Dans la suite de l'embellissement de nos deux églises (tabernacle, chemins de croix, etc.) vous aurez sans doute remarqué que **de nouvelles stalles** ont trouvé place dans le chœur de l'église de St Nom.

Les stalles d'église sont une suite de sièges formant un même ensemble, mais où chaque place est séparée des sièges voisins par une petite cloison.

C'est à l'époque romane qu'en occident elles ont succédé aux sièges presbytéraux de pierre en forme de gradins, comme on peut encore en voir dans la crypte Saint-Médard de Soissons (IXe s.).

C'est donc l'usage, au moins depuis le IXème siècle, que les sièges destinés au clergé ou aux moines qui sont placés de façon perpendiculaires à l'autel soient ainsi faits, en particulier dans les cathédrales, collégiales ou abbayes.

Ces stalles en chêne massif, qui remplacent désormais à St Nom les sièges de facture assez récente et un peu disharmonieuse avec le style de l'église, rappelleront qu'à l'origine notre église était un prieuré cistercien de l'abbaye des Vaux-de-Cernay et permettront à nos chers et nombreux servants d'autel d'y trouver place (en attendant que peut-être un jour Dieu en appelle pour être prêtres ou moines !!!)

Il y avait déjà une série de ce qui pourrait être considéré comme des stalles le long de la nef dans la contre allée gauche. En fait, elles sont le reste du banc d'œuvre du XIX° siècle qui était adossé jusqu'aux travaux de réfection de l'église en 1988 au pilier gauche de la nef face à la chair. Le banc d'œuvre était réservé aux membres de la Fabrique chargés de la gestion des biens de la paroisse (actuellement appelé Conseil pour les Affaires Economiques)

Mises en vente sur internet et trouvées par une paroissienne, ces nouvelles stalles appartenaient à une communauté de religieuses du Bon Pasteur près de Montargis qui ont du fermer leur maison.



Nous devons leur remise en état à un paroissien, Mr Zulian qui a du consacrer de nombreuses heures pour se faire! A l'origine assemblées en 2 séries de 8 places, il a fallu en faire deux de 4, une de 5 et une de 3 et reconstituer deux estrades. Des pièces manquantes ont du être fabriquées.

Son talent de compagnon du devoir comme charpentier a permis qu'elles soient restaurées de façon extraordinaire. L'habillage de l'orgue et la confection d'une crédence pour les burettes font désormais un chœur boisé de belle facture (en attendant la restauration des murs quand la mairie et les organismes d'Etat concernés le décideront).

Un très grand merci pour ce beau et bon travail !

P.S. Une quête a permis d'assurer une partie du financement de l'achat de ces stalles. Si quelques paroissiens veulent participer à la fin de son financement, ce sera volontiers...



« Tu sanctifieras le jour du Seigneur »

Rappel : un des chapitres des décrets du synode diocésain a pour titre : *parce que nous sommes appelés à vivre à fond le dimanche et à célébrer la foi du Christ Sauveur...*

Voici pour nous aider à suivre ce commandement du Seigneur et les décrets de notre évêque..., une réflexion de Mgr Marc Aillet, évêque de Bayonne :

« Sans le dimanche, nous ne pouvons pas vivre »

"Quand la pratique dominicale ne concerne plus que 4 à 6% de la population française, la revendication des catholiques pour le maintien du dimanche sans travail, sauf nécessité de service public, n'est pas très audible. Nos négligences quant au caractère nécessaire et vital, plus qu'obligatoire, du dimanche, ne sont-elles pas pour une part la cause de l'évolution actuelle de la loi sur le travail et l'ouverture des magasins le dimanche ?

A la suite du Bienheureux Jean Paul II, dans sa lettre apostolique *Dies Domini* sur le Jour du Seigneur (31 mai 1998), et du Pape Benoît XVI évoquant le témoignage des martyrs d'Abitène au IV^{ème} siècle, qui donnèrent leur vie au cri de « Sans le dimanche, nous ne pouvons pas vivre », les évêques de France ont travaillé la question à l'intention des fidèles de nos diocèses. Si le dimanche est « l'antidote le plus naturel à la dispersion », comme l'écrivait le Pape Jean Paul II dans sa lettre apostolique *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001) et où il comptait l'eucharistie dominicale parmi les sept priorités pastorales de l'Eglise du troisième millénaire (nn. 35-36), **il est aussi un message prophétique pour la société française tout entière.**

Tout le monde s'accorde pour constater le mal-être de notre société sécularisée, où l'on vit comme si Dieu n'existait pas, **société que l'on peut bien qualifier de « dépressive »** ; c'est ce que le Pape Benoît XVI confiait aux jeunes dans son message pour les JMJ 2011 : **« L'expérience enseigne qu'un monde sans Dieu est un « enfer » où prévalent les égoïsmes, les divisions dans les familles, la haine entre les personnes et les peuples, le manque d'amour, de joie et d'espérance ».**

L'homme a besoin de repères forts pour se structurer dans son identité et découvrir « la sublimité de sa vocation » (Const. du Concile Vatican II *Gaudium et Spes* sur l'Eglise dans le monde de ce temps n. 22). **Il a besoin de rythmes qui scandent sa croissance personnelle et l'aident à instaurer des relations sociales fortes et durables.** On ne pourra pas lutter efficacement contre l'individualisme destructeur qui caractérise notre société occidentale et que la culture virtuelle des réseaux sociaux est loin d'endiguer, source de fractures et de pathologies sociales innombrables, en faisant la promotion, à grands renforts de moyens médiatiques et d'appareils législatifs, d'une liberté en trompe l'œil, guidée par le seul attrait de ce qui satisfait « les désirs égoïstes de la chair » (*Ga* 5, 16).

Un dimanche sans travail et sans supermarché, c'est faire la promotion d'une liberté qui retrouve la joie simple du vivre-ensemble et du partage fraternel des biens culturels et spirituels, qui reconstruit les liens de la famille et garantit la cohésion sociale. Un jour, le même pour tous car nous appartenons à la même famille humaine, pour faire attention les uns aux autres. **Un jour de gratuité pour grandir dans la liberté d'aimer, d'être solidaires.**

Quelle responsabilité enfin pour les fidèles de l'Eglise catholique que de redécouvrir l'importance du dimanche et de témoigner ainsi de manière crédible dans le monde d'aujourd'hui de la vocation à laquelle tous sont appelés : « *Tu nous as fait pour toi, écrit saint Augustin, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne repose pas en toi* ». Si la priorité qui prédomine aujourd'hui est de rendre Dieu présent dans le monde, nul chrétien ne saurait se dérober à l'urgence missionnaire de montrer à sa génération, par sa fidélité au dimanche, « *ce qui constitue l'axe porteur de l'histoire, auquel se rattachent le mystère des origines et celui de la destinée finale du monde* » (Jean Paul II, lettre apostolique *Dies Domini*, n. 2)."

**Notre Dame en pleurs
à La Salette (Isère)
lors de son apparition
le 19 septembre 1846**



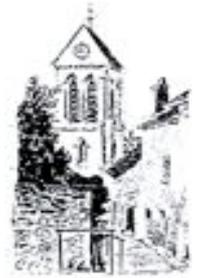
« Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant le bras de mon Fils. »



Du 11 au 18 mars 2012
Paroisse de St Nom la Bretèche & Chavenay

2bis rue Charles de Gaulle
 78860 – Saint Nom la Bretèche
 Courriel : paroissestnom@gmail.com
 Tel : 01 34 62 81 62 ou 06 70 35 10 56

Site paroissial : www.paroissestnomchavenay.com



Ta Parole, Seigneur, est vérité et ta Loi, délivrance...

Cette acclamation qui remplace l'Alléluia durant le Carême indique où trouver joie et liberté : dans la Parole de Dieu et ses commandements.

La liturgie de la Parole de la messe de ce 3ème Dimanche de Carême nous fait entendre le récit du don de la Loi à Moïse sur le Mont Sinaï et l'épisode de Jésus chassant les vendeurs du Temple...

Occasion nous est ainsi offerte de revenir dans cette feuille de semaine sur le 4° commandement : « tu sanctifieras le Jour du Seigneur » et la Parole de l'Écriture citée par Jésus : « l'amour de ta maison fera mon tourment ».

Puissent ces pages nous aider à adhérer davantage à la vérité et connaître la délivrance de ce qui peut nous freiner dans l'observance de la Loi divine.

Avec ce Dimanche s'accélère la préparation des futurs baptisés de Pâques avec les scrutins (expliqués dans cette feuille également) ...

Occasion nous est donc aussi offerte de poursuivre notre conversion de Carême avec plus d'ardeur encore !

Donc en avant toute, dans la joie et la liberté intérieure !

Père BONNET, curé+

Seront célébrés à St Nom les baptêmes de: Iris BLOUIN, Maëlle et Maxime COHN- BERNARD, le samedi 17/03 ; Sixte BOUCHER-FERTE, le dimanche 18/03.

Adoration du St Sacrement: Vendredi 16/03 de 9 h 30 à 12h (église de St Nom). Des textes sont à votre disposition pour aider votre méditation, prière, adoration. N'hésitez pas à vous en servir ! (attention à Chavenay ce sera le 22/03 et non le 15)

CHEMIN DE CROIX: Tous les vendredis de Carême à 15 h en l'église de St Nom.

Vénération de la Ste Couronne d'Épines: Chaque vendredi de Carême à 15h, la Ste couronne d'épines rapportée en France par St Louis est présentée à la vénération des fidèles au cours d'une liturgie très émouvante. Une paroissienne, Mme Bonhomme se propose d'emmener en voiture les personnes qui désireraient y participer. Vous pouvez la contacter au 06 32 07 42 02.

Catéchisme pour adultes: Mardi 13 mars de 20h45 à 22h00 à la salle St Joseph. On peut prendre en route !!! (Thème : les déroulements de la messe : rites, prières, symboles liturgiques etc.)

CATECHISME : Pour les 6° le mardi 13/03 à 17h30 ; pour les 3° le vendredi 16/03 à 17h30

Pour les CE 2, CM 1, CM 2: aux horaires habituels (09h30 et 11h00)

Conseil Pastoral: Réunion à 20 h 45 à la maison paroissiale mercredi 14 mars. (Ordre du jour principal : la suite à donner au synode à partir des suggestions recueillies lors du dernier Conseil)

M.C.R. : réunion des chrétiens retraités le mardi 13/03 à 9h30.



DIMANCHE PROCHAIN, comme annoncé dans la feuille paroissiale de la semaine dernière, Mgr Xavier Baronnet, évêque jésuite, viendra présenter l'Aide à l'Église en Détresse et faire appel à notre générosité aux messes de 9h30, 11h et 18 h, le 18 mars et assurera une causerie-conférence l'après midi (16h à la maison paroissiale). C'est l'action de Carême retenue sur la paroisse cette année. Son témoignage est de réputation passionnant : il a parcouru les 5 continents, utilisé le transsibérien, été le premier évêque des Seychelles etc...

Confessions :

→ Une demi-heure avant chaque messe de semaine ou sur rendez-vous.

(*) Le mardi, la messe est célébrée selon la forme « extraordinaire » du missel Romain.

Lundi 12/03	09h00	Chavenay	Lundi de Carême	Messe pr les Ames du Purgatoire
Mardi 13/03 (*)	09h00	St Nom	Mardi de Carême	Messe pr la Famille Salefran
Mercredi 14/03	18h30	St Nom	Mercredi de Carême	Messe pr Marie-France Moignier
Jeudi 15/03	18h30	Chavenay	Jeudi de Carême	Messe pr intention particulière
Vendredi 16/03	09h00	St Nom	vendredi de Carême	Messe pr Louise Gastal
Samedi 17/03	09h00	St Nom	St Patrick	Messe pr Bernard Busillet
Dimanche 18/03	09h30	Chavenay	4 ème Dimanche de Carême	Messe pro Populo
	11h00	St Nom	"	Messe P. Davous et P. Forgeot
	18h00	St Nom	"	Messe pr Marie France Moignier



Le Carême : temps d'accompagnement des catéchumènes adultes

115 adultes de 19 à 65 ans seront baptisés dans notre diocèse à Pâques. Nous avons la grâce d'accompagner dans notre paroisse Caroline...

Le Carême des catéchumènes

Très tôt dans la vie de l'Eglise le Carême a été organisé comme un temps d'ultime préparation pour les futurs baptisés de la nuit de Pâque. Le dernier concile Vatican II a remis en avant l'importance du catéchuménat des adultes et particulièrement les dernières étapes de la préparation au baptême vécues au cours du Carême.

La célébration des scrutins, normalement au cours des 3e, 4e et 5e dimanches de Carême, est l'une de ces étapes importantes pour toute la vie ecclésiale. En quoi cela consiste ?

Ce terme qui vient du latin, *scrutare*: visiter, rechercher (cf. Ps 17 et Ps 139) évoque le regard attentif, plein de bonté que Dieu porte sur chacun des futurs baptisés.

Il rappelle aussi que Dieu vient chercher l'homme, dans sa liberté et son cœur, là où il est, mais que sur le chemin de la foi il existe des obstacles, des résistances intérieures et extérieures qui sont à surmonter. Il s'agit donc de scruter aussi les obstacles à éviter ou surmonter et les conversions à opérer avec l'aide du Christ.

Saint Jean Chrysostome a une page admirable à ce propos: «*Dans les combats olympiques, l'arbitre se tient au milieu des deux adversaires, sans favoriser ni l'un ni l'autre: il attend l'issue. S'il se tient entre les deux, c'est parce que son jugement est partagé entre les deux. Dans le combat qui nous oppose au diable, le Christ ne se tient pas dans l'entre-deux, il est tout entier nôtre... quand nous sommes entrés en lice, il nous a oints, tandis qu'il a enchaîné l'autre... pour le paralyser dans ses assauts. Moi, s'il m'arrive de trébucher, il me tend la main, me relève de ma chute et me remet sur pied...*» (Huit catéchèses baptismales, III, 9, coll. «Sources chrétiennes», no 50, Paris, Cerf, 1957, p. 155-156)

Les scrutins "éclairent les futurs baptisés sur le sens de la lutte dans laquelle ils se trouvent engagés et des ruptures auxquelles ils doivent consentir." Ils ont à prendre de plus en plus conscience qu'il n'existe pas de salut en dehors du Christ et de son Eglise et qu'ils ont à collaborer "à l'action divine... par une sincère connaissance de soi, une sérieuse réflexion et une pénitence véritable, qui leur font découvrir et comprendre en profondeur le sens du péché." Les rites supposent donc de la part des catéchumènes le désir de la purification et de la rédemption offerte par le Christ.

De plus en plus, comme cela se faisait dans les premiers siècles, la célébration des scrutins rassemble les baptisés et les catéchumènes. Cela signifie que tous, nous sommes appelés à la conversion.

La célébration des scrutins qui a donc une dimension pénitentielle invite par conséquent les « anciens » baptisés, "pour que tous se renouvellent avec les futurs baptisés dans l'esprit de pénitence et intercèdent pour eux."

«**Les scrutins**, que l'on célèbre solennellement le dimanche, sont accomplis au moyen des exorcismes. Ils ont ce double but: faire apparaître dans le cœur de ceux qui sont appelés ce qu'il y a de faible, de malade et de mauvais, pour le guérir, et ce qu'il y a de bien, de bon et de saint, pour l'affermir. Ils sont donc faits pour purifier les cœurs et les intelligences, fortifier contre les tentations, convertir les intentions, stimuler les volontés, afin que les catéchumènes s'attachent plus profondément au Christ et poursuivent leur effort pour aimer Dieu. Ils donnent aux futurs baptisés la force du Christ, qui est, pour eux, le Chemin, la Vérité et la Vie.» (Rituel de l'initiation chrétienne des adultes)

Pourquoi aider l'A.E.D pour notre Carême ? ENTRAVES A LA LIBERTE RELIGIEUSE



Le 01/03, Mgr.Silvano Tomasi, Observateur permanent près le siège de l'ONU, a fait état des données suivantes durant la 19^e session ordinaire du Conseil des Droits de l'homme :

Entre 2003 et 2010, **les agressions et actes de terrorisme contre des chrétiens ont augmenté de 309 % en Afrique, Moyen Orient et Asie**, tandis que 70 % de la population mondiale vit dans des pays où la liberté religieuse est entravée.

« *Les minorités religieuses y paient un lourd tribut* », a également rappelé Mgr Tomasi précisant que « *les croissantes mesures restrictives à l'encontre des religions intéressent 2, 2 milliards de personnes. Les personnes touchées ont généralement perdu leur protection légale, sont soumises à des mesures injustes de la part de l'Etat, ou bien devenues victimes de la violence fanatique* ».

Le phénomène est dû à « des bouleversements politiques, à une perception erronée de la religion, à une conception ambiguë de la sécularisation ». Il est donc urgent, a souligné Mgr.Tomasi, que la communauté internationale redouble d'efforts en matière de protection des personnes dans l'exercice de sa religion, de manière à ce qu'elles prennent part en toute liberté au progrès de la société. Puis il a insisté sur le devoir des états à garantir aux citoyens le droit individuel et collectif à exercer cette liberté. «*La liberté religieuse n'est pas un droit concédé mais un droit fondamental de la personne... La responsabilité des pouvoirs publics n'est pas de définir la religion...mais d'assurer aux communautés de foi une personnalité juridique, due également à qui ne professe aucun credo*». La liberté religieuse des citoyens court un risque majeur avec le principe de la religion d'Etat, surtout «*si elle devient source d'injustices envers autrui, fidèles d'autres religions ou citoyens sans religion*».